Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_03-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****
Séance du 1er octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUVEAU-BELOT

01/10/2026-03	**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS** 5.1 Election exécutif

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Yvignac-la-Tour étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 4.
Suite aux retraits de délégations de 2 des 4 adjoints, au refus de leur maintien dans leur fonction d'adjoints par l'assemblée en date du 7 septembre 2026 et à la démission de Madame Virginie BÉAGUE en date du 10 septembre 2026, Madame le Maire propose de supprimer le poste de 4ème adjoint et de fixer à 3 le nombre de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de supprimer le poste de 4ème adjoint,**
- **DÉCIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire,**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_03-DE

- **AUTORISE Madame le Maire Claudine LUCAS à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

Belot

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026
Le Maire,
Claudine LUCAS

MAIRIE D'YVIGNAC-LA-TOUR (Côtes-d'Armor)